

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR – PROJETS SOUTENUS A PARTIR DE 2021
AVANCE SUR RECETTES
Mise à jour en mars 2026

Signature de la convention de soutien et premier paiement		70% du montant total du soutien	✓
1	❖ Copie du/des contrat(s) de coproduction définitif(s), et le cas échéant, des avenants <i>Si la langue du/des contrat(s) n'est ni l'EN ni le FR, une traduction complète doit être fournie</i>		
2	❖ Plan de financement révisé faisant apparaître : ➤ Le soutien financier octroyé par Eurimages, et ➤ Le taux de change appliqué (identique au taux utilisé lors du dépôt de la demande) pour les devises autres que l'euro <i>Vous pouvez utiliser votre propre modèle ou télécharger un modèle à partir de la section Téléchargement de notre site internet</i>		
3	❖ Un budget détaillé indiquant le coût total global en euros et la répartition des coûts par pays coproducteur ➤ Le budget de chaque pays doit être présenté en euros ET, le cas échéant, dans la monnaie nationale du pays coproducteur concerné		
4	❖ Coordonnées bancaires (une seule option au choix) A) Le soutien financier d'Eurimages sera versé à chacune des sociétés coproductrices. Veuillez fournir les coordonnées bancaires de chacune des sociétés coproductrices : ➤ Nom de la banque et son adresse / code SWIFT /numéro IBAN, et ➤ Devise dans laquelle le compte est détenu B) Le soutien financier d'Eurimages sera versé sur le compte bancaire de l'une des sociétés coproductrices. Veuillez fournir : ➤ Les coordonnées du compte bancaire, telles qu'indiquées ci-dessus, et ➤ Une déclaration signée par les autres sociétés coproductrices autorisant le versement du soutien sur ce compte <i>Veuillez noter que le soutien ne peut pas être versé sur un compte ouvert par une société coproductrice nationale/non nationale</i>		
5	❖ Annexe I dûment complétée ➤ Modèle disponible ici <i>L'Annexe I doit être complétée dans la langue choisie pour la convention de soutien (EN ou FR) et nous être retournée au format Word (.docx)</i>		
6	❖ Confirmation de la coopération artistique et/ou technique ➤ Liste artistique (le cas échéant) et liste technique définitives indiquant la nationalité/résidence permanente des trois premiers rôles et des chef-fes de poste		
7	❖ Reconnaissance provisoire du statut de coproduction par l'autorité nationale compétente de chaque pays coproducteur		
8	❖ Copies des contrats des soutiens publics ainsi que des investissements privés et des parrainages (<i>sponsorships</i>)		

	<i>Si le contrat original n'est ni en EN ni en FR, il doit être accompagné du résumé de contrat d'investissement dûment complété. Modèle disponible ici</i>	
9	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Documents constituant la chaîne des droits : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contrat(s) d'écriture, ➢ Contrat(s) de réalisation, et ➢ Contrat(s) d'option/adaptation, le cas échéant <p><i>Si le contrat original n'est ni en EN ni en FR, il doit être accompagné du résumé de contrat de droits d'auteur dûment complété. Modèle disponible ici</i></p>	
10	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un tableau de remontée de recettes <p><i>Des exemples de tableaux de remontée de recettes sont disponibles ici</i></p>	
11	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un contrat de domiciliation de recettes (CAMA) dûment signé <ul style="list-style-type: none"> ➢ Obligatoire uniquement pour les projets au budget égal ou supérieur à 3M€, ou si demandé par le Comité de direction d'Eurimages ➢ De plus amples informations sont disponibles dans le menu déroulant « Coûts finaux et remboursement » de notre site internet <p><i>Eurimages doit être signataire du CAMA et doit être inclus dans la circulation du projet de contrat</i></p>	
12	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Confirmation du début de tournage principal/de l'animation principale <ul style="list-style-type: none"> ➢ Déclaration écrite, accompagnée le cas échéant d'une copie du rapport de tournage 	
13	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un extrait récent (moins de 3 mois) du registre du commerce pour chacune des sociétés coproductrices 	
14	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Calendrier de production indiquant la date prévue de fin du tournage principal/de l'animation principale, ainsi que les différentes phases de post-production - NOUVEAU 	
15	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour les projets soutenus à partir de 2026 : formulaire « Informations sur la propriété et l'indépendance » pour chaque société coproductrice du projet <ul style="list-style-type: none"> ➢ A fournir uniquement en cas de modification depuis la demande de soutien et pour les sociétés coproductrices ayant rejoint le projet depuis lors <p><i>Formulaire disponible ici</i></p>	
16	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout autre document prouvant que les conditions suspensives fixées par le Comité de direction ont été remplies 	
Autres documents et informations		
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Information sur les réseaux sociaux et la publicité <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nous invitons les sociétés coproductrices à partager des photographies (photographies tirées du film ou photographies de plateau), des vidéos, des liens vers des interviews publiées, ainsi que les comptes sur les réseaux sociaux (y compris celui de la société de production) du projet soutenu 	

Deuxième paiement		30% du montant total du soutien	✓
1	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Approbation des génériques de début et de fin <ul style="list-style-type: none"> ➤ Incluant les logos Eurimages (animé et statique), tel que stipulé dans la convention de soutien <p><i>Les projets de génériques doivent être soumis pour approbation au moins trois semaines avant la finalisation du master numérique (DCP), afin que les délais soient suffisants pour intégrer d'éventuelles modifications demandées par Eurimages et obtenir l'approbation définitive</i></p>		
2	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lettre du laboratoire confirmant la date de production du master numérique <p><i>Ce certificat du laboratoire doit être fourni dès que le DCP a été finalisé</i></p>		
3	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Copies des contrats de distribution, préventes et ventes internationales <p><i>Si le contrat original n'est ni en EN ni en FR, il doit être accompagné du modèle de résumé de contrat de distribution. Modèle disponible ici</i></p> <p><i>Veillez consulter l'article 7.1 des Règles de soutien à la coproduction, qui précise le couloir de remboursement du Fonds. La liste des garanties de distribution et des préventes acceptées par Eurimages comme déductibles sera incluse dans la lettre de paiement final, après examen et approbation par le Secrétariat d'Eurimages des coûts de production et plan de financement définitifs certifiés (détaillés au point 6 ci-dessous)</i></p>		
4	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Plan de financement définitif, à faire approuver par le Secrétariat d'Eurimages 		
5	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Confirmation de la sortie en salles dans chacun des pays coproducteurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une lettre de la société de distribution confirmant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La date de sortie en salles, ▪ Le nombre de projections, ▪ Le nombre d'écrans lors de la sortie la plus large, et ▪ Si possible, les résultats d'exploitation ➤ Pour les documentaires uniquement : le cas échéant, la sortie en salles dans un pays coproducteur minoritaire peut être remplacée par une sélection dans au moins un festival de cinéma significatif 		
6	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les coûts de production définitifs certifiés par un-e expert-e-comptable indépendant-e, un-e auditeur/auditrice ou un-e commissaire aux comptes présentés à l'aide des formulaires de certification standard, disponibles ici <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport pour chaque pays coproducteur (Partie A), et ➤ Rapport global du coût total de production définitif et du financement du film (Partie B) <p><i>Voir la Note explicative et de plus amples informations sur notre site internet</i></p> <p><i>Pour les coûts finaux allemands, seules les certifications établies par des "Wirtschaftsprüfer" seront acceptées. Les certifications établies par des "Steuerberater" ne peuvent être acceptées</i></p>		
7	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Reconnaissance définitive du statut de coproduction par l'autorité nationale compétente de chaque pays coproducteur 		
8	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Matériel publicitaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bande-annonce internationale via un lien de téléchargement, ➤ Une série de photos de tournage en format numérique, 		

	<ul style="list-style-type: none">➤ Une affiche numérique pour chacun des pays coproducteurs,➤ Un lien de téléchargement du film avec sous-titres ou audio en EN et, si possible, en FR,➤ Un lien vers le film en streaming avec sous-titres en EN et, si possible, en FR, valable pour une période minimale de 30 jours, et➤ Si possible, 2 affiches papier du film à envoyer aux bureaux d'Eurimages	
9	❖ Tout autre document jugé nécessaire par le Secrétariat	
Autres documents et information		
	❖ Information publicitaire pour la promotion sur les réseaux sociaux	